

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 26 novembre 2013 portant nomination au grade d'aspirant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1323798A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-8 et R. 4131-10;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'école des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2013:

Romatet Charles.

Richaud Paul.

Vanderperre Etienne.

Dupre Pierre-Marie.

Micillino Raphaël.

Millet Martin.

Estachy Etienne.

Jolibois Blandine.

Gravier Elodie.

Laignel Erika.

Le Potier Florant.

Naud Etienne.

Grima Olivier.

De Geloës D'Elsloo Cyrille.

Ponge Agathe.

Chottin Thomas.

Lemetter Renan.

Bedu Justine.

Meffre Agnès.

Gharbi Hamdi.

Petit Laure-Anne.

Marichez Benoît.
Lejeune Pauline.
Mauduit Alicia.
Bertrand Sophie.
Wolff Simon.
Laloua Anthony.
Gourc Nicolas.
Ceszniewski Mélanie.
De Camaret Nicolas.
Bernard Sophie.
Bourgeois Cindy.
Thoumelin Pierre.

Article 2

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 22 août 2013 :

Corrocher Ode.
Prevot Jérémy.

Article 3

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur titres d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux titulaires d'un titre d'ingénieur ou d'un titre conférant le grade de master dans une matière figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre de l'intérieur (OG TITRES), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2013 :

Pelegrin Pierre-Adrien.
Heckmann Thibaut.
Cany-Canian David.
Beucler Frédéric.
Gouello Audrey.

Article 4

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'école des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OG SD), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 5 août 2013 :

Rantrua Yoann.
Palissier Magali.
Bergey Julie.
Buranello Guillaume.
Damiens Johann.
Bourillon Louis.
Steinmetz Bornet Stéphanie.
Seynaeve Olivier.
Flouriot Laurent.
Maugard Thomas.
Colliou Christophe.

Anger Guillaume.
Pons Grégory.
Kermarc Christelle.
Lautrette Richard.
Candeda Benjamin.
Cachart Frédéric.
Ladret Maxime.
Perget Pierre.
Herviou Thomas.
Grapin Pierre-Alexandre.
Sartin David.
Morel Matthieu.
Shushi Sophie.
Paté Julien.
Rozec Yann.
Vincent Eric.
Le Boucher D'Hérouville Marion.
De Checchi Baptiste.
Futol Jérôme.
Godineau Guillaume.
Raboison Grégory.
Roche Clément.
Roche Sébastien.
Bouvier Yannick.
Martin Pierre-Félix.
Delobel Julien.
Dubois Maxime.
Dewilde Guillaume.
Chalmeau Grégoire.
Petit Julien.
Wattre Jeremy.
Rabot Adrien.
Baa Ismaël.
Matéo Frédéric.
Barriere Patrice.
Le Youdec Ronan.
Sauvage Jean-Baptiste.
Royo David.
Conte Joffrey.
Chahed Sophie.
Bellier Sylvain.
Grimaud Marc.
Malochet Rodolphe.
Damel Gautier.
Buchert Yoann.
Dugas Gabriel.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY